



D.2017.10.04.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES**6.1 - Doublement Capacité Ligne A - Système VAL – Marché d'ensemblier n° 52M 2015 12625 M - Autorisation de signer l'avenant n°1 avec SIEMENS**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité de la Ligne A.

Par délibération n° 2015.09.16.6.1 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo-Ingénierie (SMAT) à signer le marché négocié 52M 2015 12625 M avec SIEMENS pour la réalisation des prestations d'ensemblage du Système VAL pour un montant total de 65 970 000 €HT.

Le marché a été notifié à SIEMENS le 4 novembre 2015.

1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- La prise en compte de prestations complémentaires non prévues au marché,
- La suppression de prestations du marché,
- La mise à jour et valorisation de la liste des pièces de rechange,
- L'actualisation de la Décomposition du Prix Forfaitaire du marché.

2 - Prestations complémentaires

On distingue 2 catégories de prestations complémentaires :

A - Prise en compte d'interfaces avec le génie civil des stations (gros œuvre, second œuvre et équipements non liés au système)

B - Autres prestations système

A - Prise en compte d'interfaces avec le génie civil des stations

La mise au point du marché d'ensemblage système VAL s'est déroulée courant 2015 pour tenir compte des contraintes du planning général de l'opération. Elle a abouti à une notification du marché en novembre 2015. Elle s'est fait donc en anticipation des études de génie civil (gros œuvre, second œuvre, équipements non liés au système) qui ne pouvaient démarrer que fin 2015 à la suite des appels d'offres de maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, comme l'indiquait la délibération n° 2015.09.16.6.1 du 16 septembre 2015, les contraintes d'interface entre le système et le génie, notamment pour les stations courtes souterraines et la station Jean Jaurès ne pouvaient initialement être intégrées au marché d'ensemblage. Le présent avenant a pour objet d'intégrer ces contraintes pour les interfaces définies à ce stade de l'opération.

Jean Jaurès - Travaux préparatoires à la coupure d'été 2017

La création des ouvrages de génie civil au droit du tunnel de la ligne A qui accueilleront les nouveaux locaux techniques de la station nécessitent le déplacement ou la dépose de certains équipements système que seul le titulaire est en mesure de réaliser. Des coffrets de boucles tapis, des rupteurs, caméras, feux et équipements de voie sont, soit à déplacer, soit à déposer par le titulaire. Les équipements déposés sont mis à disposition de l'exploitant. Par ailleurs, le poste de sectionnement (PS) de la voie de remisage doit être inhibé le temps des travaux de génie civil. Il est à noter que tous ces travaux sont réalisés en nuits courtes et nuits longues.

Jean Jaurès - Dévoiement de câbles système en sous-quai

La future mise en œuvre d'un ascenseur sur le quai 1 de la station Jean Jaurès nécessite le percement de la dalle pour mettre en place la fosse de cet équipement dans le sous quai. Divers réseaux courants forts et faibles transitent dans cette zone. Le titulaire doit assurer le dévoiement des câbles système, les autres liaisons étant déviées par le lot Courants forts / Courant faibles. Il est à noter que tous ces travaux sont réalisés en partie en nuits courtes.

Coupure d'été 2017 - Essais de non régression du système

Les travaux de génie civil qui s'effectuent dans le tunnel lors de la coupure d'été peuvent dégrader les fonctionnalités et la sécurité du système de transport. Même si de nombreuses mesures ont été prises pour s'affranchir d'éventuelles dégradations, il faut garantir l'intégrité du système en vue de la reprise de l'exploitation. Par conséquent, des essais statiques et dynamiques sont à dérouler par le titulaire durant la dernière semaine de la coupure. Par ailleurs, des astreintes complémentaires dans les domaines de la voie et des courants forts / courants faibles sont confiées au titulaire dans l'éventualité où seraient constatées des dégradations nécessitant des interventions curatives. Le présent avenant intègre la rédaction des procédures d'essais et la réalisation de ces essais pour le 1^{er} arrêt d'été. Un retour d'expérience sera réalisé ; les prestations d'essais éventuellement adaptées pour les prochains arrêts d'été seront intégrées dans un prochain avenant.

Pièces de rechange (stock de consignation) : le non consommé sera remis à l'exploitant en fin d'opération.

Stations Courtes Souterraines – Surveillance des équipements de voie

Les études menées par le maître d'œuvre génie civil des 3 stations courtes souterraines ont mis en évidence un risque de soulèvement des voies, lié à la décompression des sols après excavation des terres au-dessus du tunnel dans les zones de stations prolongées.

Suite à ces études, un groupe de travail a été mis en place pour définir les méthodes et plans d'actions à mettre en œuvre pour traiter ce phénomène complexe. Il a été retenu la mise en œuvre d'une méthode observationnelle permettant d'agir en fonction de seuils prédéfinis. Cette méthode implique la surveillance des ouvrages de génie civil et des équipements de voie à travers la mise en œuvre d'une instrumentation appropriée.

La surveillance des équipements de voie qui sont liés au système VAL et les actions correctives associées doivent être confiées au titulaire du marché d'ensemblage. A ce stade de l'opération, le présent avenant intègre :

- les études de l'instrumentation des équipements de voie,
- les études de solutions de recalage progressif de la voie,
- la réalisation d'un état de référence des équipements de voie préalable au recalage éventuel de la voie,
- la mise en œuvre de l'instrumentation sur les 3 stations et l'analyse des données jusqu'à la réception du marché. Par la suite, cette instrumentation sera laissée à demeure pour que l'exploitant poursuive la surveillance de la voie sur une durée restant à déterminer.

Il est à noter que les prestations liées à la mise en œuvre des actions correctives (recalage de la voie, mise en place d'une réduction de vitesse) seront traitées, le cas échéant, dans un autre avenant.

Remplacement des départs électriques pour les chargeurs batteries

L'augmentation du linéaire des façades de quai motorisés dans les stations de la ligne A entraîne le remplacement des chargeurs batteries présents dans les locaux techniques au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur les façades de quai. Ce besoin de puissance supplémentaire nécessite le remplacement des départs électriques des TGBT (Tableau Général Basse Tension) ainsi que des câbles d'alimentation. Cette prestation était initialement prévue dans les marchés sous maîtrise d'œuvre génie civil ; pour des raisons d'incompatibilité chronologique, ces modifications ont été transférées chez le titulaire du présent marché.

B – Autres prestations système

Forçage chargeurs batteries

Le retour d'expérience de l'exploitant a mis en évidence le besoin de faire évoluer techniquement les chargeurs batteries. Après concertation avec l'exploitant, seule la modification relative au « forçage batteries » a été retenue. Lors d'un passage sur batteries et en dessous d'une certaine tension, les batteries sont isolées. La fonction « forçage » sert à repasser sur les batteries, afin de permettre une remise en service des postes énergie, en cas de perte d'alimentation.

Haut-parleurs des façades de quai

Lors de la mise au point du marché d'ensemblage, ce point ne pouvait être approfondi car le titulaire des façades de quai n'était pas connu. Il a été convenu que la définition technique et financière de cette prestation serait définie ultérieurement. Les extensions des façades de quai de la ligne A seront équipées de nouveaux haut-parleurs et grilles avec le même design que l'existant. Les câbles de liaison de ces équipements seront changés à cette occasion (hors station déjà à 52m).

Rack Leach

Le marché prévoyait la mise à disposition par l'exploitant au titulaire de deux racks Leach de type A et B – VAL 208 NG pour les essais de prototype relatifs aux modifications à apporter aux attelages du matériel roulant. Cela n'a pu être réalisé du fait d'une quantité insuffisante de ces pièces disponibles en magasin. Il est donc décidé de commander ces pièces pour assurer la bonne réalisation du prototype VAL 208 NG.

Acte de bon déroulement de
031-253100986-20171009-20171004-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

Ces deux racks viendront compléter la liste des pièces de rechange du marché et seront mis à disposition de l'exploitant à la fin des prestations Matériel Roulant.

3 - Rémunération des prestations complémentaires

Les prestations, décrites au paragraphe 2 ci-avant, font l'objet d'une rémunération complémentaire d'un montant de 2 006 083 € HT en base marché qui se décompose de la façon suivante.

LIGNES	DESIGNATION	MONTANT € HT (base marché)
A – Modifications d'interface avec le génie civil		
	Station Jean Jaurès - Travaux préparatoires à la coupure d'été 2017 et dévoiement des câbles système en sous quai	468 038
	Coupure d'été - Essais de non régression du système	342 344
	Stations courtes souterraines - Surveillance des équipements de voie	
	Etudes instrumentation et calage des équipements de voie SCS	34 763
	Etat de référence des équipements de voie	13 121
	Instrumentation des équipements de voie MERMOZ	240 037
	Instrumentation des équipements de voie PATTE D'OIE	225 179
	Instrumentation des équipements de voie FONTAINE LESTANG	264 607
	Départs électriques des équipements d'instrumentation SCS	25 728
	Pilotage - Prototype - Analyse des données	157 634
	Remplacement des départs électriques pour les chargeurs batteries	59 370
B– Autres prestations système		
	Forçage chargeurs batteries	25 603
	Haut-parleurs des FDQ	125 056
	Commande rack Leach	24 603
Total		2 006 083

4 - Suppression et modification de prestations du marché

Concernant le groupe d'ouvrage Matériel Roulant et après concertation avec l'exploitant, il est proposé :

- de supprimer des prestations,
- de modifier le volume des quantités à la baisse et donc modifier les montants correspondants.

Cette proposition intervient suite aux études et analyses conjointes menées par le Titulaire et l'exploitant sur la nécessité de la mise œuvre de nouvelles vannes pneumatiques dans le cadre des améliorations mécaniques des têtes d'attelage. Par conséquent, il en découle les modifications suivantes :

- Suppression de prestations :
 - Poste 7.15.3 de le DPF pour un montant de 64 595 €HT
 - Poste 7.15.4 de la DPF pour un montant de 96 036 €HT
- Modification des quantités amenant la revue des montants des postes :
 - Poste 7.15.1 passe de 48 018 à 12 005 €HT
 - Poste 7.15.2 passe de 64 024 à 16 006 €HT
 - Poste 7.15.5 passe de 63 524 à 15 333 €HT
 - Poste 7.15.6 passe de 31 667 à 10 556 €HT

Ces prestations supprimées et ces modifications représentent une moins-value totale de 313 964 €HT (base marché).

5 - Mise à jour et valorisation de la liste des pièces de rechange

La liste des pièces de rechange intégrée au marché initial était prévisionnelle ; au vu des études détaillées du système réalisées par le titulaire, la liste des pièces de rechange qui constitue une annexe du CCTP est mise à jour. Elle intègre des pièces supplémentaires notamment sur les chargeurs batteries. La valorisation financière de toutes les pièces est également incluse dans cette note référencée mémo 1054063 qui annule et remplace la note initiale du marché (annexe du CCTP – mémo 1019580). Cette note est annexée au présent avenant.

La mise à jour de la liste préliminaire des pièces de rechange n'a aucun impact financier sur le montant du marché.

6 - Actualisation de la Décomposition du Prix Forfaitaire

La Décomposition du Prix Forfaitaire (DPF) constitue l'annexe D du CCAP du marché. Cette pièce est mise à jour suite :

- aux prestations complémentaires,
- à la suppression de prestations du marché.

Cette nouvelle Décomposition du Prix Forfaitaire est annexée au présent avenant.

7 - Impacts sur le montant du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	65 970 000 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	1 692 119 € HT
Suppression/modification :	- 313 964 €HT
Prestations complémentaires :	2 006 083 €HT

Montant total du marché (initial + avenant 1) 67 662 119 € HT

Le montant du présent avenant n°1 est ainsi arrêté à 1 692 119 € HT et le montant initial du marché est porté de 65 970 000 € HT à 67 662 119 € HT soit une augmentation de 2,56 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché 52M 2015 12625 M conclu avec l'entreprise SIEMENS.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

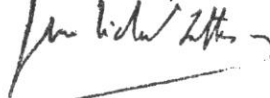
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché 52M 2015 12625 M conclu avec l'entreprise SIEMENS pour un montant de 1 692 119 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo-Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-3-4B
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

PREAMBULE

Le marché n° 52M 2015 12625 M concernant les prestations et adaptations à apporter aux équipements liés au système VAL pour permettre une exploitation de la ligne A avec des rames de 52m a été notifié le 4 novembre 2015 à l'entreprise SIEMENS pour un montant de 65 970 000,00 €HT base septembre 2015.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- La prise en compte de prestations complémentaires non prévues dans le CCTP du marché,
- La suppression de prestations du marché,
- Mise à jour et valorisation de la liste des pièces de rechange
- Actualisation de la Décomposition du Prix Forfaitaire du marché.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Ces prestations complémentaires se décomposent en deux thèmes :

- A – Prise en compte d'interfaces avec le génie civil (gros œuvre, second œuvre et équipements non liés au système)
- B – Autres prestations système

A– Prise en compte d'interfaces avec le génie civil (gros œuvre, second œuvre et équipements non liés au système)

Cette modification concerne :

- Station Jean Jaurès - Prestations liées aux travaux préparatoires de la coupure d'été 2017
- Station Jean Jaurès - Dévoiement des câbles système en sous quai
- Coupure d'été - Prestations liées aux essais de non régression du système
- Stations courtes souterraines - Surveillance des équipements de voie
 - o Etudes instrumentation et calage des équipements de voie SCS
 - o Vérification du serrage et desserrage des équipements de voie sur les 3 stations courtes souterraines
 - o Ajout de départs électriques pour les équipements d'instrumentation SCS
 - o Mise en œuvre de l'instrumentation des équipements de voie MERMOZ
 - o Mise en œuvre de l'instrumentation des équipements de voie PATTE D'OIE
 - o Mise en œuvre de l'instrumentation des équipements de voie FONTAINE LESTANG
 - o Pilotage - Prototype - Analyse des données
- Le remplacement des départs électriques pour les chargeurs batteries,

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-6-1D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

B – Autres prestations système

Ces prestations sont les suivantes :

- Intégration de la fonction « Forçage » sur les chargeurs batteries,
- Compléments des haut-parleurs dans les habillages hauts des façades de quai étendues,
- Fourniture de deux Rack Leach pour le VAL 208 NG.

Ces prestations complémentaires font l'objet d'une description technique, financière détaillée dans les courriers SIEMENS suivants :

Désignation des prestations	Mémo SIEMENS	Référence courrier SIEMENS
SCS		
Etudes instrumentation et calage voie	1053450	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0071.16/FLE/FLE
Vérification du serrage des tirefonds des stations SCS	1041598	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0033.17/FLE/FLE 0001 00
Instrumentation FLE	1053600	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0022.17/FLE/FLE 0011 00
Instrumentation MER	1053601	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0279.17/FLE/FLE 0011 00
Instrumentation PAT	1053599	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0280.17/FLE/FLE 0010 00
Départs électriques instrumentation SCS	1041471	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0023.17/FLE/FLE 0001 00
CFO		
Remplacement départ TGBT des chargeurs batteries	1043445	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0329.16/FLE/FLE 0003 00
Forçage chargeurs batteries	1047601	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0244.17/FLE/FLE 0001 00
CFA		
Haut-parleurs des FDQ	1035950	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0218.16/FLE/FLE 0002 00
MR		
Commande rack leach	1037247	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0330.16/FLE/FLE 0001 00
Prestations		
Travaux préparatoires à la coupure d'été 2017 et dévoiements des câbles à Jaurès	1052058	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0207.17/FLE/FLE 0007 00
Activités liées à la coupure d'été 2017 : essais de non régression du système préalables à la reprise du service, astreintes et stock pièces de rechange	1051980	RC-FR_MO_UT_PM_TLS/TO52/44.0468.17/FLE/FLE 0001 00

Les données techniques incluses dans les courriers ainsi que les notes techniques liées viennent compléter et amender le CCTP du marché.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

ARTICLE 3 - REMUNERATION DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Les prestations, décrites dans l'article 2 ci-avant, font l'objet d'une rémunération complémentaire globale et forfaitaire d'un montant de 2 006 083,00 € HT en base marché.

DESIGNATION		MONTANT € HT (base marché)
A – Modifications d'interface avec le génie civil		
	Station Jean Jaurès - Travaux préparatoires à la coupure d'été 2017 et dévoiement des câbles système en sous quai	468 038
	Coupure d'été - Essais de non régression du système	342 344
	Stations courtes souterraines - Surveillance des équipements de voie	
	Etudes instrumentation et calage des équipements de voie SCS	34 763
	Etat de référence des équipements de voie	13 121
	Instrumentation des équipements de voie MERMOZ	240 037
	Instrumentation des équipements de voie PATTE D'OIE	225 179
	Instrumentation des équipements de voie FONTAINE LESTANG	264 607
	Départs électriques des équipements d'instrumentation SCS	25 728
	Pilotage - Prototype - Analyse des données	157 634
	Remplacement des départs électriques pour les chargeurs batteries	59 370
B– Autres prestations système		
	Forçage chargeurs batteries	25 603
	Haut-parleurs des FDQ	125 056
	Commande rack Leach	24 603
Total		2 006 083

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-20171004-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception préfecture : 09/10/2017

ARTICLE 4 - SUPPRESSION DE PRESTATION DU MARCHÉ

Il est décidé de supprimer et modifier des montants de la Décomposition des Prix Forfaitaire (DPF) du groupe d'ouvrage Matériel Roulant du marché.

Suppression de prestations :

- Poste 7.15.3 de la DPF pour un montant de 64 595 €HT
- Poste 7.15.4 de la DPF pour un montant de 96 036 €HT

Modification du montant des postes :

- Poste 7.15.1 passe de 48 018 à 12 005 €HT
- Poste 7.15.2 passe de 64 024 à 16 006 €HT
- Poste 7.15.5 passe de 63 524 à 15 333 €HT
- Poste 7.15.6 passe de 31 667 à 10 556 €HT

Ces prestations supprimées et ces modifications de montant représentent une moins-value de 313 964 €HT (base marché).

La nouvelle DPF du marché prend en compte ces suppressions et modifications de montant.

ARTICLE 5 - MISE A JOUR ET VALORISATION DES PIÈCES DE RECHANGE

La liste des pièces de rechange qui constitue une annexe du CCTP est mise à jour. Elle intègre des pièces supplémentaires notamment sur les chargeurs batteries. La valorisation financière de toutes les pièces est également incluse dans cette note référencée mémo 1054063 qui annule et remplace la note initiale du marché (annexe du CCTP – mémo 1019580). Cette note constitue l'annexe 1 au présent avenant.

La mise à jour de la liste préliminaire des pièces de rechange n'a aucun impact financier sur le montant du marché.

ARTICLE 6 - ACTUALISATION DE LA DPF DU MARCHÉ

La Décomposition du Prix Forfaitaire (DPF) constitue l'annexe D du CCAP du marché. Cette pièce est mise à jour suite :

- aux prestations complémentaires (Cf. article 2 du présent avenant)
- à la suppression de prestations du marché (Cf. article 4 du présent avenant)

Cette nouvelle Décomposition du Prix Forfaitaire (annexe 2 au présent avenant) constitue la nouvelle annexe D du CCAP du marché.

ARTICLE 7 - DELAIS

Sans objet

ARTICLE 8 - PRIX

Le montant total de l'avenant s'élève à 1 692 119,00 Euros HT (base marché).

Le montant du marché passe de 65 970 000,00 Euros HT à 67 662 119,00 Euros HT (TVA en sus au taux en vigueur).

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-6-1D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--

ARTICLE 9 - PRESTATIONS DE SURVEILLANCE DES EQUIPEMENTS DE VOIE – CALCUL DU PLAFOND DE LA RESPONSABILITE DU TITULAIRE

S'agissant spécifiquement et exclusivement des prestations d'instrumentation de surveillance des équipements de voie des stations courtes souterraines leur prix ne sera pas valorisé dans le cadre du calcul du plafond de la responsabilité du titulaire du marché telle que prévue dans le cadre de l'article 10-1 du CCAP du marché.

ARTICLE 10 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-20171004-6-1D- DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--